



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

ânes

Question écrite n° 1139

Texte de la question

M. Daniel Boisserie appelle une nouvelle fois l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la production asinienne française. Par une question en date du 7 novembre 2006 (question écrite n° 109081, page 11464), il indiquait que seules les productions d'ânes de race bénéficient d'aides, alors que ces derniers ne représentent que 1 % environ du cheptel français. Il soulignait que cette politique est différente de celle mise en oeuvre pour les bovins ou les ovins. Il a bien pris note de la réponse du 23 janvier dernier, notamment en ce qui concerne les aides à l'installation pour les jeunes agriculteurs. Cette dernière mesure risque cependant d'être sans lendemain et de n'avoir aucune conséquence sur le développement de ce type d'élevage puisque les primes par animal n'existent pas, contrairement aux bovins et aux ovins. Il lui demande donc s'il envisage de permettre l'attribution de ce type de prime par tête aux éleveurs d'ânes.

Texte de la réponse

L'État mène une politique d'encouragement à l'amélioration génétique du cheptel asin. Cette démarche se doit d'être sélective et de maintenir la priorité accordée aux ânes de race qui se justifie en particulier par le surcoût nécessairement lié à la production d'animaux de race. Ces derniers ne sont certes pas majoritaires mais représentent tout de même près de 20 % du cheptel asin français. Les propriétaires d'ânes non inscrits à un livre généalogique peuvent toutefois, s'ils ont fait les déclarations administratives nécessaires, solliciter des aides spécifiques aux activités agricoles qui ne se limitent pas aux aides à l'installation. Il n'apparaît toutefois pas opportun de créer un nouveau régime d'aides applicable à ces équidés. Il est en effet plus cohérent d'encourager les démarches de sélection et d'amélioration génétique que de stimuler une production d'animaux ne présentant pas les mêmes garanties.

Données clés

Auteur : [M. Daniel Boisserie](#)

Circonscription : Haute-Vienne (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1139

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : Agriculture et pêche

Ministère attributaire : Agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 juillet 2007, page 4932

Réponse publiée le : 11 septembre 2007, page 5537